

“DROIT DE MOURIR : UN TABOU FRANÇAIS”

UN DOCUMENTAIRE DE OLIVIER PINTE PRODUCTION LIGNE DE FRONT

LE DROIT DE MOURIR ET SON CADRE LÉGAL DIVISE ENCORE AUJOURD’HUI L’OPINION PUBLIQUE.

La bataille juridique sur la poursuite des soins prodigués à Vincent Lambert connaît de nouveaux rebondissements, le débat sur l’euthanasie en France est toujours d’actualité. Chaque année des centaines de Français font le choix de partir en Belgique ou en Suisse afin de mettre fin à leur jour. Ils sont euthanasiés ou ont accès à un suicide assisté. Dans ce dernier cas, c’est le patient qui s’injecte le produit létal sous le contrôle d’un médecin. Pendant un an, les caméras de **“DOSSIER TABOU”** ont suivi certains d’entre eux pour comprendre leur choix. Elles ont aussi sillonné la France pour découvrir comment la fin de vie est prise en charge dans notre pays.

SYLVIE

Sylvie est atteinte d’un cancer incurable. Elle dit ne pas vouloir connaître ce qu’elle appelle “la déchéance”. Avec son mari, Bernard, elle prépare son euthanasie en Belgique. Pour trouver un médecin de l’autre côté de la frontière, elle est accompagnée par Claudette, une militante française de l’association pour le droit de mourir dans la dignité.

Au cours de notre enquête, nous avons découvert que l’euthanasie et le suicide assisté ne concernent plus seulement des patients atteints de maladie mortelle.

MARIE-LOUISE

Marie-Louise est française. Elle est âgée de 105 ans. Elle entend de moins en moins bien et voit mal. Fatiguée de vivre, et se sentant “inutile”, elle a souhaité en finir. Après de longues discussions, sa fille Yvette a accédé à sa requête : l’accompagner en Suisse pour un suicide assisté.



AMY

Amy a 32 ans. Elle souffre de dépression et à fait plusieurs tentatives de suicide. Sa psychiatre lui a donné son accord pour qu'elle soit euthanasiée. Ariane Bazan, professeur de psychologie à l'université de Bruxelles crie au scandale et veut faire changer la loi, trop permissive selon elle.

Pour comprendre pourquoi il existe une demande de légalisation de l'euthanasie en France, nous avons enquêté sur la prise en charge des malades en fin de vie dans l'hexagone.



Au centre de soins palliatifs "La maison", dans le village provençal de Gardanne, des infirmiers et des médecins soulagent la douleur et accompagnent les patients dans leurs derniers instants. De nombreux malades qui arrivent dans ce centre expriment leur souhait d'en finir vite, certains envisageaient même l'euthanasie à l'étranger. Mais une fois leur douleur bien prise en charge, ils changent d'avis. C'est le cas d'Alexandre atteint d'un cancer du poumon : il apprend désormais à profiter de chaque moment passé avec ses proches.

En France, la loi interdit l'acharnement thérapeutique et oblige les médecins à soulager la douleur. Il leur est possible de pratiquer une sédation profonde et continue pour éviter au patient de souffrir et de connaître une agonie.

Les soins palliatifs ne sont pas assez développés. Moins de la moitié des malades qui devraient y avoir accès seraient pris en charge. Ce manque de moyens serait-il à l'origine de la demande de légalisation de l'euthanasie dans notre pays ?



INTERVIEW :

OLIVIER PINTE | RÉALISATEUR DU DOCUMENTAIRE

▲ COMMENT S'EST DÉROULÉ LE TRAVAIL D'ENQUÊTE ? COMBIEN DE TEMPS A-T-IL DURÉ ? QUELLES DIFFICULTÉS AVEZ-VOUS RENCONTRÉES ?

J'ai enquêté plusieurs mois avant de démarrer les tournages proprement dits. Ceux-ci se sont étalés sur près d'une année. Les difficultés rencontrées ont été multiples. Tout d'abord, il a fallu rencontrer de nombreuses personnes avant de choisir les témoins présents dans le film. Ces choix ont parfois été déchirants. Je tenais, en effet, à réaliser le film le plus représentatif possible, en montrant des personnes qui faisaient le choix de l'euthanasie ou du suicide assisté, en raison de différentes pathologies : maladie neurodégénérative, cancer, grand âge, maladie psychiatrique. Mais il était également important de montrer le travail qui est fait en soins palliatifs, des lieux trop rarement montrés à la télévision.

▲ QU'EST-CE QUI VOUS A LE PLUS MARQUÉ LORS DE LA RÉALISATION DE CE SUJET ?

Tout ce que nous avons vécu sur ce documentaire nous a marqué. Réaliser un film d'une telle intensité est une expérience unique. Et je voudrais associer à cette expérience mon cameraman Samuel Maurin qui a tourné la plupart des images de ce film avec moi. Nous avons noué des relations très fortes avec nos différents témoins, quelle que soit leur histoire, quels que soient leurs choix. Nous nous souviendrons toujours du courage de Jean-Marc, atteint d'une fulgurante maladie neurodégénérative, euthanasié en Belgique auprès de sa femme et de ses enfants. Nous avons accompagné durant des mois Sylvie, atteinte d'un cancer, qui avait décidé d'être euthanasiée en Belgique. Nous l'avons suivie jusqu'à ces derniers jours de vie. Les sourires, les regards de Monique ou d'Alexandre continuent de me suivre : ils sont morts tous les deux en soins palliatifs, en s'accrochant à la vie, jusqu'à leur dernier souffle. L'expérience ultime du

suicide assisté de Marie-Louise, en compagnie de sa fille et de ses petites-filles a été particulièrement bouleversante. De même que la rencontre avec Amy, cette autiste belge de seulement 32 ans, qui a programmé son euthanasie, pour mettre fin à son désespoir. Et c'est sans compter avec toutes les personnes qui ne sont pas dans ce film. Des personnes qui ont toutes fait face à la mort, à la douleur, à la souffrance, avec un courage extraordinaire.

▲ QUE SOUHAITEZ-VOUS MONTRER À TRAVERS CE DOCUMENTAIRE ?

Il y a plusieurs choses que j'ai voulu montrer à travers ce film. Avec beaucoup d'humilité. Tout d'abord le formidable pouvoir de résilience de l'être humain, qui est finalement prêt à accepter beaucoup plus que ce qu'il croyait capable de supporter. Et puis, il y a cette impossibilité de choisir, par avance, la nature de sa mort. Bien sûr, je défends les directives anticipées, il est extrêmement important de les remplir par avance, et il est impératif de désigner une personne de confiance. On ne le répètera jamais assez. Au final, je crois que l'essentiel est de proposer aux Français plusieurs options, bien encadrées. Il faut également donner plus de moyens aux soins palliatifs, car aujourd'hui en France, plus de la moitié des malades en fin de vie n'y ont pas accès. Ensuite, ce film démontre qu'il n'y a jamais de choix définitif. Il est difficile de connaître, à l'avance, quels seront nos décisions, au moment où surgira le spectre de la vieillesse, de la maladie de la déchéance. Certains de mes témoins désiraient être euthanasiés, c'est finalement la maladie qui les a entraînés dans la mort. D'autres personnes que j'ai rencontrées ne voulaient pas entendre parler de l'euthanasie, elles ont pourtant choisi cette option. Il est important que tout le monde puisse avoir le choix et surtout le pouvoir de changer d'avis... jusqu'au dernier moment.

